

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET DU MINISTRE

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Arrêté n°2005 74 **MS/CAB**
Portant nomination d'un chef de service du Centre de
Recherche en Santé de Nouna

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n°2002-204/PRES du 6 juin, 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret N°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu la loi n° 2000-98/AN du 05 mai 1998, portant normes de création, d'organisation et de gestion des structures de l'administration de l'Etat ;
- Vu la loi n° 23-94/AN du 19 mai 1994, portant Code de la Santé Publique ;
- Vu l'arrêté n°2003-193/MS/SG portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Recherche en Santé de Nouna ;
- Vu l'arrêté n°2000-653/MS/SG portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité de Gestion du Centre de Recherche en Santé de Nouna.

ARRETE

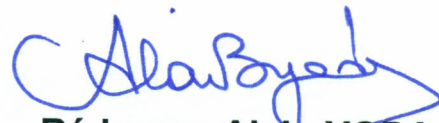
Article 1 : Est nommé chef du service Laboratoire du Centre de Recherche en Santé de Nouna :

Nom et Prénoms	Matricule	Service
COULIBALY Boubacar	Contractuel	Service Laboratoire

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et le Directeur du Centre de Recherche en Santé de Nouna sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 11 MAY 2005



Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National